

DATE :	29 mai 2024	N° 2024-04
CATÉGORIE :	ASSURANCE	
À :	Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux	
OBJET :	Avis important – Modification apportée au barème de participation des polices avec participation de l'Empire Vie	

Modification apportée au barème de participation

En mai 2024, le conseil d'administration de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie a approuvé une modification du barème de participation des polices d'assurance vie avec participation pour les participations déclarées à partir du 1^{er} juillet 2024. La méthodologie utilisée pour calculer les participations est conforme aux pratiques actuarielles approuvées et reconnues par le conseil d'administration. Elle donnera lieu à une modification de participation moyenne de +8,7 % comparativement aux participations que nous aurions déclarées au prochain anniversaire de contrat s'il n'y avait pas eu de modification. La modification réelle des participations déclarées sur une police en particulier peut être moins élevée ou plus élevée que la modification de participation moyenne et peut varier par produit, année d'établissement, âge d'établissement, durée et catégorie de risque.

Le plus récent changement au barème de participation que nous avons fait concernait les participations déclarées à partir du 1^{er} octobre 2019. La modification courante reflète les récents résultats au chapitre des placements et de la mortalité. **Le taux d'intérêt du barème de participation, qui détermine la composante en intérêts des participations, passe de 6,00 % à 6,25 %.**

Polices visées

Les polices d'assurance vie avec participation et d'assurance mixte de l'Empire Vie, ainsi que les anciennes polices d'assurance vie avec participation et d'assurance mixte de Montréal Vie, de Concordia, de Dominion, de La Citadelle et de Franklin.

Détermination des participations des titulaires

Les participations ne sont pas garanties et peuvent varier en fonction de plusieurs facteurs. Les principales sources de revenus prises en considération pour déterminer le montant global des participations déclarées chaque année sont le revenu de placements, les actifs en défaut, la mortalité, les déchéances, les charges et les impôts. Le barème de participation détermine quel montant du total des participations disponibles payables pour une année précise doit être alloué à chaque police avec participation. Les barèmes de participation ne sont pas garantis, et nous pourrions les ajuster pour refléter des résultats générationnels émergents.

Pour comprendre l'incidence de cette modification apportée au barème de participation sur le rendement futur des polices de participation de votre clientèle, nous vous recommandons de demander une illustration de police en vigueur pour chacune des polices touchées par courriel à pardividends@empire.ca.

Mise à jour de l'illustrateur d'assurance eVision le 12 juin 2024

Le 12 juin 2024, nous mettrons à jour notre illustrateur d'assurance afin de refléter le taux actuel de 6,25 %.

Remarque : Les illustrations de polices en vigueur seront accessibles après le 2 juillet 2024.

Nous prévoyons envoyer à notre clientèle une lettre d'avis pour les informer de ce changement un mois avant leur avis annuel de participation habituel. Nous distribuerons ces lettres au cours des 12 prochains mois. Notez que les titulaires de polices qui ont deux protections avec participation ou plus émises à des dates différentes recevront une lettre et un avis de participation pour chaque protection visée. Pour aider les conseillères et les conseillers à servir leur clientèle, nous leur enverrons une trousse contenant un exemplaire de la lettre à l'intention de la clientèle et un exemplaire du document d'information à l'intention des clientes et des clients.

Veillez communiquer avec notre équipe du Service à la clientèle au [1 800 561-1268](tel:18005611268) si vous avez des questions.

Compétence	Steve Pong, vice-président principal, Marchés individuels
-------------------	---